

ISÈRE



Grenoble Ils "cueillent" les mégots pour protéger la nature

Après le Jardin de ville et les quais de l'Isère en avril, c'est au pied de la tour Perret, dans le parc Paul-Mistral, que s'étaient donné rendez-vous les membres de l'association "Hebdo Écolo", mouvement inclusif et citoyen pour la transition écologique. Cette dernière opération de ramassage des mégots avait réuni, autour d'Emma et de Gaëlle, les ambassadrices locales d'Hebdo Écolo, une vingtaine de participants. Qui soulèvent cette problématique : le mégot de cigarette, non-chalamment jeté n'importe où par certains fumeurs, est un désastre écologique. Il contient une centaine de substances nocives cancérigènes qui contaminent l'eau, l'air et les sols. Il provoque des dégâts en matière de déforestation, des émissions de CO₂ et une acidification des sols difficilement réversible. La pluie étant un conducteur idéal de nicotine, de phénol et de métaux lourds qui vont pénétrer les sols, les rivières, les fleuves et les océans, ces mégots sont ainsi la principale source de pollution

des océans. Cette symbolique balade "cueillette" de mégots a principalement pour but de sensibiliser et responsabiliser nos concitoyens. Après une petite séance d'échauffement, une distribution de gants de protection et de bouteilles vides pour celles et ceux qui avaient oublié, les trois groupes se sont dispersés dans le parc Paul-Mistral et vers la caserne de Bonne pour leur "cueillette". Chaque bouteille d'un litre pouvant contenir jusqu'à 600 mégots, sachant qu'un mégot pollue 500 litres d'eau, que les participants étaient 22, cela donne 6 600 000 litres d'eau sauvés de la pollution en ce dimanche après-midi !

Serge MASSÉ
Pour soutenir "Hebdo Écolo", les rejoindre ou suivre la programmation des prochains ramassages : www.facebook.com/groups/hebdoecolo.grenoble

RETROUVEZ LE DIAPORAMA SUR ledauphine.com

GRENOBLE

La MC2 toujours occupée après la reprise des spectacles ?

Occupée depuis le 16 mars, la MC2 à Grenoble pourra rouvrir ses portes à partir du 19 mai comme l'ensemble des lieux culturels. Les spectateurs vont-ils devoir cohabiter avec les manifestants ? Il semble que oui...

Ils sont bien décidés à maintenir leur occupation malgré l'annonce de la réouverture des théâtres et salles de spectacles à partir du 19 mai. « Il ne s'agit pas simplement de donner un feu vert d'ouverture des lieux mais de tenir compte, aussi, des dégâts provoqués par la crise qui perdure depuis plus d'un an », insiste Kévin, l'un des coordinateurs du mouvement de la MC2.

D'autant que deux de leurs revendications principales n'ont pas encore été approuvées par le ministre de la Culture : le retrait de la réforme de l'assurance chômage et le maintien au niveau de mars 2020 des droits pour tous les chômeurs, de la période de crise jusqu'à la reprise totale des activités. Sachant que toutes ne reprendront pas avant l'automne.

« La cohabitation est possible »

Après avoir voté la poursuite de leur mouvement, la question de leur présence va donc se poser avec la reprise possible des spectacles à partir du 19 mai. « On comprend que les occupations ne cessent pas si les revendications n'ont pas trouvé réponse. Mais en même temps, il faudra organiser la ré-



Une vingtaine de personnes étaient présentes à la MC2 à Grenoble jeudi pour participer à l'assemblée générale qui a lieu toutes les semaines. La poursuite du mouvement a été décidée. Photo Le DL/Serge MASSÉ

ouverture des lieux », constate Arnaud Meunier, qui pense que « la cohabitation est possible ». Le directeur de la MC2 est un fervent défenseur du mouvement qui s'est installé à la maison de la culture. Il loue le sérieux et la responsabilité des occupants : « Ils se sont toujours montrés respectueux des locaux et du personnel avec la mise en place d'une charte de bonne conduite signée par tous », assure Arnaud Meunier qui ajoute : « La question de la fin du mouvement n'est malheureusement pas entre mes mains mais c'est le gouvernement qui la détermine ».

Des représentants du collectif ont été invités à participer au conseil d'administration de la MC2, nous indique par ailleurs Laëtitia Rabih. La conseillère métropolitaine et présidente de la Maison de la culture espère tout de même que ce mouve-

ment ne mettra pas un « frein » à la reprise. « Le déconfinement amène une part de résolution en redonnant de l'emploi aux intermittents et on espère qu'il n'y aura pas une volonté excessive par certains d'empêcher la réouverture. »

Une coordination nationale

Laëtitia Rabih et Arnaud Meunier promettent qu'ils en parleront avec les représentants : « Nous sommes confiants sur le fait que nous avons toujours géré cette occupation en bonne intelligence et qu'il faudra faire de même pour la réouverture », confie le directeur. D'autant que la MC2 à Grenoble, même sans public, n'a pas arrêté de fonctionner durant le confinement puisque des spectacles ont été créés ou répétés. Du côté des manifestants, la

poursuite de l'occupation de la MC2 est donc confirmée. Elle était prévue quelle que soit la décision du président de la République. Avec désormais une coordination nationale des 56 lieux occupés qui permet d'établir une stratégie commune. « Nos occupations se poursuivront tant que nos revendications n'auront pas été satisfaites », explique la coordination. Mais pour cela, il faudra mobiliser car s'ils étaient près de 200 au départ à Grenoble, les assemblées générales ne réunissent désormais qu'une vingtaine de personnes. Mais la fronde s'organise. Et la MC2 est désormais le symbole d'une convergence des luttes avec les gilets jaunes, le collectif Le Chantier, Vélorution, le Droit au logement, la marche pour le climat...

Clément BERTHET
avec **Serge MASSÉ**

REPÈRES

■ L'occupation de la MC2

Elle est menée par le collectif "Cultures essentielles en lutte" qui propose au public de venir rencontrer ses membres et des artistes tous les jours à la MC2 de midi à 19 heures.

■ Une réunion nationale à Villeurbanne

C'est au Théâtre national populaire de Villeurbanne que s'était tenu le rassemblement de la coordination nationale des théâtres et lieux de culture occupés les 25 et 26 avril, en présence de représentants de la MC2 de Grenoble. Un appel à la poursuite du mouvement a été lancé. Des débats qui ont abouti à la création d'un socle commun de revendications, validé par les délégations de 56 lieux occupés.

■ Le courrier à la ministre

Le 31 mars, le président de la Métropole de Grenoble, Christophe Ferrari et la présidente de la MC2, Laëtitia Rabih, avaient écrit à la ministre de la Culture Roselyne Bachelot, pour lui proposer la candidature de la MC2 à l'expérimentation d'une réouverture expérimentale des salles de spectacles. Un courrier sans réponse à ce jour. « Sans doute que la réouverture est d'une certaine manière une réponse collective car nous n'avons pas été les seuls à interpeller la ministre », estime Laëtitia Rabih.

20

C'est le nombre d'équipes artistiques qui ont continué à travailler et répéter à la MC2 pendant la fermeture.

► Une saison inédite de mai à juillet

Il y a encore beaucoup d'interrogations quant à la reprise possible des spectacles à partir du 19 mai. En raison, notamment, du couvre-feu de 21 heures qui sera en vigueur à ce moment-là. « Nous avions travaillé à un scénario de programmation estivale pour juin et juillet. Nous sommes donc prêts », assure Arnaud Meunier, le directeur. Une opération "La MC2 vient à vous" sera mise en place chez d'autres partenaires, dans des écoles, Ehpad, théâtres... « La question de la réouverture dans nos murs doit être réfléchi. Nous sommes dépendants des producteurs des spectacles et des artistes qui ont eu des modifications de plannings », poursuit Arnaud Meunier. En tout cas, une programmation estivale inédite sera proposée. « On ne se contentera pas de jouer simplement ce qui était prévu. Nous aurons une offre plus importante sur tout le territoire », précise le directeur. Une vingtaine de spectacles seront proposés d'ici juillet.



Plusieurs manifestations ont eu lieu devant la MC2 à Grenoble depuis mars et le début de l'occupation. Photo archives Le DL/Benoît LAGNEUX

OFFRE DE PRINTEMPS
le dauphiné

VOTRE ABONNEMENT AVEC 26% DE REMISE

ABONNEMENT 7 JOURS/7
 Par prélèvement, votre journal à 0,88 € au lieu de 1,20 € le dimanche 1,20 € au lieu de 1,80 € pendant 1 an.
 1 an au comptant : 341,02 € au lieu de 460 € soit 312 exemplaires semaine et 52 dimanches.
 6 mois au comptant : 170,56 € au lieu de 234 € soit 156 exemplaires semaine et 26 dimanches.

ABONNEMENT 6 JOURS/7
 Par prélèvement, votre journal à 0,88 € au lieu de 1,20 €, pendant 1 an.
 1 an au comptant : 274,56 € au lieu de 374,40 € soit 312 exemplaires semaine et 6 mois au comptant : 137,28 € au lieu de 187,20 € soit 156 exemplaires semaine.

Vous pouvez nous contacter par mail : ldlscr@ledauphine.com ou appeler le **0 800 88 70 01** (Service & appel gratuits).

ou retourner après avoir complété le bulletin ci-dessous à :
 Le Dauphiné Libéré, service abonnements - 38913 Veurey Cedex.
 - Accompagné de votre chèque à l'ordre du Dauphiné Libéré pour un règlement au comptant.
 - Accompagné du mandat SEPA et de votre RIB pour un règlement par prélèvement.

Indiquez vos coordonnées

Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse : _____
 C.P. : _____ Ville : _____
 Tél. : _____ Mail : _____

Mandat de paiement SEPA En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Le Dauphiné Libéré à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Le Dauphiné Libéré. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Identifiant créancier SEPA : FR982293932 Créancier : Le Dauphiné Libéré
 Adresse : 650, route de Valence Code postal : 38913 Ville : Veurey Cedex Pays : France
 Référence unique du mandat : _____
 Débiteur : Votre nom : _____
 Votre adresse : _____
 Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

BAN : _____
 A/C : _____
 IBAN : _____
 RIB : _____
 Signature : _____

note : vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
 Veuillez compléter tous les champs du mandat.

6/11 ans
le dauphiné libéré des enfants

BULLETIN D'ABONNEMENT à retourner à : DAUPHINÉ LIBÉRÉ - Service VPC - 650 route de Valence - 38913 Veurey Cedex

le dauphiné des enfants >> PLUS RAPIDE 0800 887 001 (APPEL GRATUIT) muni d'une carte bancaire >>> ou <https://boutique.ledauphine.com/labonnement> par internet sur la Boutique en ligne du Dauphiné Libéré

Oui, je souhaite m'abonner et recevoir 5 numéros de Le Dauphiné Libéré des enfants au prix de 7,50 € par an

Écrire en capitale, n'inscrire qu'une lettre par case. Laisser une case entre deux mots

M. Mme, Nom et Prénom : _____
 N° : _____ Rue / Avenue / Boulevard ou Lieu-dit : _____
 Code postal : _____ Commune : _____
 Téléphone : _____ @E-mail : _____

Je règle la somme de 7,50 € par :
 Chèque bancaire à l'ordre de : DAUPHINÉ LIBÉRÉ
 Carte bancaire
 N° : _____
 Date d'expiration : _____
 Les 3 derniers chiffres du numéro au dos de la carte : _____
 Signature obligatoire : _____

Abonnement réservé à la France métropolitaine. En application de l'art 27 de la loi du 06/01/1978, les informations ci-dessus sont indispensables au traitement de votre commande et sont exclusivement destinées à cet usage. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit de rétractation et de rectification auprès de LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ.